

26.05.2008 – 14:43 Uhr

Initiative de l'USS sur l'âge de l'AVS : un large soutien - Une alliance pour un âge de l'AVS flexible informe le Conseil des États

Bern (ots) -

À la faveur d'une séance d'information destinée aux conseillères et conseillers aux États qui a eu lieu aujourd'hui en début d'après-midi, des représentant(e)s de diverses organisations ont souligné les avantages présentés par l'initiative de l'Union syndicale suisse (USS) « pour un âge de l'AVS flexible ». Outre l'USS, Travail.Suisse, Syna, SEC Suisse, l'organisation des enseignant(e)s de Suisse alémanique (LCH) et l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) étaient présents. C'est demain que le Conseil des États débattre de cette initiative.

Cette dernière réalise une promesse faite et réitérée depuis 20 années, à savoir : l'introduction d'un âge de l'AVS flexible. L'initiative permettra une retraite anticipée dès l'âge de 62 ans, sans réduction de la rente. Cette solution représente une « porte de sortie » dans la dignité pour les travailleuses et travailleurs, indépendant(e)s compris, qui, pour des raisons de santé ou de marché du travail, veulent ou doivent partir prématurément en retraite.

La solution proposée par l'initiative de l'USS est juste parce qu'elle permettra aussi aux salarié(e)s qui touchent des salaires « normaux » de prendre une retraite anticipée. Elle est libérale, parce que les assuré(e)s pourront choisir librement leur âge de la retraite. Avec des coûts qui se monteront à environ 8 francs par mois pour un salaire moyen, cette initiative s'avère financièrement plus avantageuse que tous les autres modèles de retraite anticipée évoqués à ce jour.

Contact:

Colette Nova (031 377 01 24 ou 079 428 05 90), secrétaire dirigeante de l'USS, Rolf Zimmermann (031 377 01 21 ou 079 756 89 50), premier secrétaire de l'USS, et Pietro Cavadini (031 377 01 07 ou 079 353 01 56), responsable des campagnes de l'USS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100562371> abgerufen werden.